



A l'attention des riverains

Objet : Travaux de réfection des rues du Champ de Foire et de Croissanville.

Madame, Monsieur,

Je tiens à vous informer du début des travaux de réfection des rues du Champ de Foire et de Croissanville. Une première tranche de travaux consistant à rénover le réseau d'eaux usées de la rue de Croissanville, depuis le 12 de la dite rue jusqu'à son intersection avec la rue du Maréchal Joffre, doit débuter dès le **lundi 18 juin pour une durée estimée à 2 semaines**.

Considérant l'importance de l'opération, l'entreprise sera contrainte d'interdire totalement la circulation dans l'emprise du chantier.

De ce fait, les sens de circulation, devront être provisoirement modifiés afin de permettre aux engins de chantier d'accéder aux travaux et d'optimiser l'accès aux propriétés riveraines :

a) **Inversion provisoire du sens de circulation** (Cf. plan au verso) :

- Le sens unique de la rue de Croissanville sera inversé depuis son intersection avec la rue Haute jusqu'au bas de la rue du Champ de Foire ;
- Puis dans la continuité, la circulation en sens unique de la rue du Champ de Foire sera également inversée jusqu'à l'intersection avec la rue du Vêrignier où la circulation reste à double sens ;

b) **Circulation provisoire en double sens** (Cf. plan au verso) :

- A partir du 3, rue du Moulin, jusqu'à son intersection avec la rue de Croissanville ;
- Rue de Croissanville depuis le chantier, jusqu'à la rue Haute ;

Il est à noter que nous serons également contraints, vu de l'étroitesse des rues, **d'interdire le stationnement qui sera considéré comme gênant** et les véhicules y stationnant, seront évacués par la fourrière dans les rues suivantes (Cf. plan au verso) :

- A partir du 10, rue Haute (après les dernières places matérialisées en « bataille »), de part et d'autre de la chaussée ;
- A partir du 3, rue du Moulin jusqu'à son intersection avec la rue de Croissanville ;
- Rue de Croissanville depuis le chantier jusqu'à la rue du Champ de Foire ;
- Rue du Champ de Foire, depuis la rue de Croissanville jusqu'à son intersection avec la rue Gustave Flaubert ;

Ces interdictions ont pour but de permettre la circulation des véhicules du chantier, puis également d'autoriser les riverains à circuler dans les deux sens pour stationner leur véhicule **sur leur propriété ou d'accéder à leur garage**.

D'autre part, la collecte des déchets ménagers au porte à porte, sera rendue impossible en raison de l'interdiction pour le véhicule du SMEOM, de faire une marche arrière sur une longue distance, rue de Croissanville entre la rue Haute et la rue du Maréchal Joffre. Puis également, après le N°3 rue du Moulin jusqu'au chantier. Par conséquent, **je vous remercie de bien vouloir rassembler vos conteneurs les jours de collecte en dehors de cette emprise**.

Conscient des désagréments que ces interventions peuvent vous occasionner et comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Dominique DELIVET,
Le Maire.





RESTRICTIONS DE STATIONNEMENT

Stationnement interdit et considéré comme gênant *(En dehors de la zone susmentionnée, les règles de stationnement restent inchangées)*